



Chers amis,

**Depuis mars 2020 l'urgence sanitaire a eu un fort impact sur les activités et les finances du Collectif AGIR.**

Jusqu'ici le Collectif vivait des dons reçus, du vide-greniers et de subventions d'organismes privés. Il réussissait ainsi à équilibrer son budget.

**Mais la Covid est venue bouleverser cet équilibre :**

- Le vide-greniers n'a pas pu être organisé en 2020 - et ne le sera peut-être pas non plus en 2021.
- Le premier poste de dépense, l'hébergement des demandeurs d'asile, a explosé parce que le nombre d'hébergeurs solidaires qui recevaient des migrants gratuitement ou à faible prix s'est effondré : réticents à prendre le risque de l'accueil en période de pandémie, ils ont souhaité mettre un terme - provisoire espérons-le, à leur action auprès du Collectif.
- Le nombre de logements loués sur le marché immobilier a donc très fortement augmenté, passant de 14 en 2018 à 23 en 2021.

**Bien entendu face à ces difficultés le Collectif a mis en œuvre des actions pour réduire les dépenses, en particulier :**

- la mise en liste d'attente de nombreux demandeurs d'asile qui sollicitent quotidiennement notre aide,
- la recherche de nouveaux logements gratuits,
- l'abandon de certains studios, qui nous obligera à regrouper plusieurs migrants par studio et à réduire notre offre de logements (ce que nous cherchons à éviter le plus possible car cela reviendrait à rejeter à la rue leurs occupants),
- la réduction des aides financières apportées aux demandeurs d'asile dans l'attente du versement de l'ADA,
- la sensibilisation des demandeurs d'asile hébergés aux problèmes financiers du **Collectif**, avec en particulier : une forte incitation à réaliser d'importantes économies sur les charges des logements (plus spécialement les charges liées au chauffage),
- un soin particulier à apporter à l'entretien des locaux, pour éviter que le **Collectif** ne soit amené à assumer des frais de remise en état.

**Nous pensons que ces difficultés sont conjoncturelles et liées à la pandémie.** Lorsque ses effets disparaîtront nos recettes et le retour des hébergeurs solidaires nous permettront d'équilibrer nos dépenses comme par le passé.

**Mais nous avons aujourd'hui un cap difficile à franchir : nous ne pourrions envisager un équilibre financier que si nous bénéficions de recettes supplémentaires.**

**Encore une fois, nous faisons donc appel à votre générosité**

**Toute contribution sera reçue avec gratitude.**

Pour assurer, le mieux possible, l'équilibre financier du Collectif, nous vous suggérons **un virement mensuel automatique**, même minime. Sa mise en place est simple, elle est prise en charge par votre banque.

Nous vous rappelons que les dons au **Collectif Agir** ouvrent droit à **une réduction fiscale**, car le Collectif remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts. Cette réduction représente **75 % des dons dans la limite de 1000 euros** pour la déclaration 2021 des revenus de 2020, **puis 66 % des dons au-delà de ce plafond dans la limite**

**de 20 % de vos revenus imposables.**

**Pour le bureau**

**Le Président  
Patrice Cartier**

**La Trésorière  
Roseline Arnaud**

**Vous pouvez faire un don :**

- **Par chèque en adressant votre don à l'adresse suivante :**

**Collectif Agir**

Résidence des facultés, bât. A

35 avenue de l'Europe

13090 Aix en Provence

Merci de bien préciser vos coordonnées et votre **adresse mél.**

- **En vous connectant directement sur la plateforme sécurisée  
HelloAsso, en cliquant sur le lien ci-dessous :**

<https://www.helloasso.com/associations/collectif-agir/formulaires/2>



- **Par virement bancaire :**

**Banque Postale – Collectif Agir**

RIB : 20041 01008 2714464U029 90

IBAN : FR69 2004 1010 0827 1446 4U02 990

BIC : PSSTFRPPMAR

Merci de bien préciser vos coordonnées et votre **adresse mél.**